Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-215600636-20260428-DCM_2026_051-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
Commune de GESTEL

N° 2026-05

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GESTEL légalement convoqué le vingt-et-un du mois d'avril, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Françoise MERRET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Etaient présents :

Madame Françoise MERRET
Madame Catherine AUDRAN
Monsieur Loïc QUEGUINER
Madame Annelise RALEC
Monsieur Laurent DUHENOY
Madame Yvonne KARABOUÉ
Monsieur Jean-Marie GUYMARD
Madame Nelly GALLEN
Monsieur Christophe CORLAY
Monsieur Frédéric HONORÉ
Monsieur Christophe CARER
Madame Manuela VOISIN
Madame Aurélie GARGAM
Madame Stéphanie LECOMTE
Monsieur Ewan MAILLET
Madame Ludivine BOURIC
Madame Lucie JACQUEMIN
Monsieur Matthieu LECOMTE
Monsieur Ludovic KARABOUÉ
Monsieur Vladislav SOKOLOV

Absents excusés :

Monsieur Michel DAGORNE
Madame Sophie BRETON
Madame Khanittha COLIN-JOMMUANG

Pouvoirs :

Monsieur Michel DAGORNE à Madame Françoise MERRET
Madame Sophie BRETON à Madame Catherine AUDRAN

Secrétaire de séance : Christophe CARER

OBJET : VIE ASSOCIATIVE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2026

CONSIDERANT l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

Vu l'avis de la commission,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2312-1 et suivants,
Vu l'avis de la commission,

Article 1 : alloue les subventions aux associations, pour l'année 2026, comme suit et pour un montant total de 9 150 € :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-215600636-20260428-DCM_2026_051-DE

Subventions Associations Gestelloises	
Amicale Laïque	2 500,00 €
Gestel nature	400,00 €
Dojo Gestel	1 600,00 €
PSGTT (tennis de table)	500,00 €
Gestel joie et amitié	300,00 €
Détente et création	100,00 €
Gestel gym	400,00 €
Joggers Gestellois	700,00 €
Bébés Cal'lain	250,00 €
Moto Club GESTEL	500,00 €
Société de chasse	200,00 €
Don du sang	400,00 €
OKINAWA Karaté	200,00 €
Les biaux jardins	200,00 €
Sous Total	8 250,00 €
Subventions Associations extérieures	
Eau et rivière de Bretagne	100,00 €
Association Den dour douar	100,00 €
SNSM	100,00 €
UDSP 56	100,00 €
Basket Quéven Bretagne Sud	300,00 €
Comité d'entente patriotique Guidel/Gestel	200,00 €
Sous Total	900,00 €
Total	9 150,00 €

Article 2 : alloue une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à l'association « Gestel Nature » pour l'acquisition d'une tondeuse. Cette subvention sera versée sur présentation de la facture acquittée.

Le secrétaire

Christophe CARER

Le Maire,

Françoise MERRET

MAIRIE DE GESTEL (56 MORBIHAN)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)